



Communiqué de Presse du 31 mars 2017

Contact presse : Jean-François Besson, Secrétaire général : 06 07 61 51 93
Laurence Coudière, Chargée de communication : 04 50 87 86 37

Droit d'option : Les frontaliers ont intérêt à bien se renseigner

La France et la Suisse se sont enfin entendues sur l'exercice du droit d'option en matière d'assurance maladie. Une période transitoire a été accordée jusqu'au 30 septembre 2017 pour tous les frontaliers qui n'ont pas formellement exercé leur droit d'option. Tous les frontaliers qui ne sont pas certains d'avoir exercé leur droit d'option, peuvent venir se renseigner au [salon des transfrontaliers](#) qui aura lieu du 6 au 8 avril 2017 à Annemasse. Le Groupement transfrontalier européen, le service de l'Assurance maladie de Genève et la CPAM de la Haute-Savoie répondront à leurs questions.

Le respect du formalisme du droit d'option en matière d'assurance maladie (choix entre LAMal et CMU) a été rappelé dans un accord franco suisse du 7 juillet 2016. Les conséquences sont particulièrement importantes pour les frontaliers assurés auprès de la CMU.

- **Soit les intéressés ont réellement effectué leur droit d'option** (document validé par la CPAM et envoyé au Service de l'assurance maladie (SAM) du canton d'emploi) : dans cette hypothèse, le choix est définitif tant qu'il n'y a pas de nouveau fait générateur de l'option (reprise d'activité en Suisse après une période de chômage en France, déménagement de Suisse en France, passage du statut d'actif à celui de pensionné).
- **Soit les intéressés n'ont jamais formellement effectué ce droit d'option** : ils bénéficient alors d'un délai allant jusqu'au 30 septembre 2017 pour confirmer leur choix d'assurance en France ou pour quitter le système français et s'affilier à la LAMal.

Passé ce délai, ceux qui ne se seraient pas manifestés, prennent le risque d'être **affiliés d'office** auprès d'une caisse LAMal en Suisse. Le canton de Genève s'est expressément positionné en ce sens et pratiquera des affiliations d'office dès l'automne 2017.

Afin d'informer le plus largement possible les frontaliers, le GTE organise deux conférences pendant le salon des transfrontaliers à Annemasse le **vendredi 7 avril de 16h à 16h30** et le **samedi 8 avril de 10h30 à 11h**. Guylaine Riondel-Besson expliquera cette nouvelle procédure en fonction :

- du statut (actif ou retraité)
- de la nationalité (européenne ou suisse)
- du canton d'emploi pour les actifs ou de l'institution commune LAMal pour les rentiers

Le SAM de Genève sera également présent au salon et pourra **vérifier sur place** si le droit d'option des intéressés a bien été effectué. Des renseignements d'ordre pratique pourront également être apportés par la CPAM.